

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Acsé, 209 rue de Bercy, Contact : scpc, à l'attention de Mme Martine Bourcier, F-75585 Paris. Tél. 01 40 02 74 12. E-mail : scpc@lacse.fr. Fax 01 40 02 77 14.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.lacse.fr>.

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Secrétariat Urbact, 194 avenue du Président Wilson, Contact : responsable Administration-Coordination, à l'attention de M. Thierry Picquart, F-93217 Saint-Denis-la-Plaine. Tél. 01 49 17 46 02. E-mail : t.picquart@urbact.eu.

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

ACSE, 209, rue de Bercy, Contact : service de la commande publique et du contentieux, à l'attention de Mme Martine Bourcier, F-75585 Paris Cedex 12. Tél. 01 40 02 74 12. E-mail : scpc@lacse.fr.

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Agence/office national(e) ou fédéral(e).

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

Objet du marché

DESCRIPTION :

Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

Evaluation à mi-parcours du programme Urbact 2.

Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services : Services.

Catégorie de service : no27.

Lieu principal de prestation : exécution: Union Européenne-Livraison: Région parisienne.

Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

le présent marché a pour objet la réalisation d'une évaluation à mi-parcours du programme URBACT 2 dans le cadre défini par la réglementation communautaire. Cette évaluation externe est un complément aux actions menées par l'autorité de Gestion du programme et par le Secrétariat lui-même en matière de " contrôle qualité ", ainsi qu'aux outils de suivi mis en place par le Secrétariat pour la gestion du programme.

Objectifs de l'évaluation

L'Évaluation à mi-parcours est une composante essentielle du cycle de vie du programme URBACT 2. Elle constitue, pour l'autorité de Gestion du programme, pour le Comité de Suivi et pour le Secrétariat, un outil d'évaluation de la mise en oeuvre du programme et une source

de recommandations pour l'évolution potentielle du programme dans le futur (pendant comme après la période de programmation actuelle).

Les objectifs de l'évaluation à mi-parcours sont les suivants :

- 1) Evaluer la mise en oeuvre et la performance globale du programme en termes de pertinence, efficacité, impact et résultats (et ce, pour chacune des principales opérations du programme) ;
- 2) Emettre des propositions en vue d'améliorer la mise en oeuvre du programme, en particulier dans la perspective du 3ème appel à projets qui sera lancé fin 2011 ;
- 3) Produire une contribution à la réflexion concernant la préparation de la prochaine période de programmation 2013-2020.

Les objectifs 1 et 2 représentent la tranche ferme du marché. L'objectif 3 représente la tranche conditionnelle.

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

79419000, 79313000.

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.

Des variantes seront prises en considération : Non.

QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ :

Quantité ou étendue globale :

il s'agit d'un marché de service passé selon une procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics. Le budget estimatif de l'évaluation est de 75.000 euros (T.T.C.) tous frais inclus en ce qui concerne la tranche ferme et de 40.000 euros (T.T.C.) en ce qui concerne la tranche conditionnelle.

Il s'agit d'un marché fractionné à tranches. Chaque tranche est à prix global et forfaitaire.

Le marché comporte une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Le présent marché ne prévoit pas d'indemnisation de dédit dans le cas où la tranche conditionnelle n'est pas affermée.

Une négociation peut avoir lieu avec le ou les candidats ayant présenté les meilleures offres notamment sur les modalités d'exécution des prestations et sur les prix.

La durée totale du marché est de 12 mois à partir de sa date de notification au titulaire. Le délai d'exécution de la tranche ferme est de 6 mois à partir de la date de notification du marché au titulaire. Le délai d'exécution de la tranche conditionnelle est de 3 mois à compter de son affermissement.

DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

Durée en mois : 12 (à compter de la date d'attribution du contrat).

Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :

Cautionnement et garanties exigés :

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Crédits européens Urbact (feder et Etats membres). Paiement des sommes dues dans un maximum de 30 jours par virement. Passé ce délai des intérêts moratoires seront dus.

Conformément à l'article 87 du code des marchés publics, une avance peut être versée au titulaire.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Les entreprises peuvent se présenter en groupement solidaire ou conjoint. Dans ce dernier cas, le titulaire doit être mandataire solidaire du groupement conjoint.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : voir section: renseignements complémentaires (autres informations).

Capacité économique et financière : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : voir section: renseignements complémentaires (autres informations).

Capacité technique : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : voir section VI: renseignements complémentaires (autres informations).

Marchés réservés : Non.

CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES :

La prestation est réservée à une profession particulière : Non.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Oui.

TYPE DE PROCÉDURE :

Type de procédure : Ouverte.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. la qualité technique de la proposition, en particulier la démarche méthodologique proposée et sa faisabilité. Pondération : 40 points.

2. la qualité et les compétences de l'équipe proposée. Pondération : 30 points.

3. l'offre financière. Pondération : 30 points.

Une enchère électronique sera effectuée : Non.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 2010 URB 09 28.

Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non.

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 19 novembre 2010 - 12:00.

Documents payants : non.

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

19 novembre 2010 - 12:00.

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : anglais, français.

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : Durée en mois : 3 (à compter de la date limite de réception des offres).

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Il s'agit d'un marché périodique: Non.

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires: Oui.
Référence(s) utile(s) du projet / programme : feder - fond Européen de Développement Régional.

AUTRES INFORMATIONS :

Le dossier de consultation (remis à titre gratuit) peut être envoyé aux candidats par courriel dès la réception d'une demande par courriel (scpc@lacse.fr) ou par télécopie (no 01.40.02.77.14) au service commande publique et du contentieux. Indiquer la référence de la consultation : 2010 URB 09 28.

Le dossier de consultation peut également être téléchargé sur le site du profil acheteur à l'adresse suivante : www.achatpublic.com puis aller sur espace entreprises (rubrique : accédez à la salle des marchés) et indiquer ensuite dans le volet principal intitulé critères de recherche, la référence de la consultation : 2010 URB 09 28, cliquer enfin sur rechercher puis cliquer sur le volet qui apparaît alors comportant l'intitulé du marché.

Par ailleurs, le dossier peut aussi être téléchargé sur le site Internet de l'acsé (www.lacse.fr / rubrique " marchés " sous rubrique " en cours " sous la référence " 2010 URB 09 28"), ou sur le site d'urbact (www.urbact.eu)

Contenu et présentation des dossiers offres :

Il est impératif que les pièces des candidatures et des offres soient signées par le représentant légal de l'organisme candidat. S'il existe un autre signataire, une délégation de signature formalisée doit être jointe.

Par ailleurs, les candidats sont priés de ne pas envoyer de documents reliés, afin de faciliter leur numérisation. Ils peuvent les agraffer ou les mettre dans des classeurs, des chemises ou des pochettes sans reliure.

Le pli devra contenir les pièces suivantes :

A/ Dossier de candidature

Ce dossier de candidature doit contenir les pièces administratives suivantes conformément aux articles 43 à 45 du code des marchés publics et à l'arrêté du 28 août 2006 :

- Une lettre de candidature signée par le responsable légal de l'organisme (utiliser l'imprimé cerfa DC 4 joint) ;
- Une copie du dernier jugement en cas de redressement judiciaire ;
- Une déclaration du candidat dûment renseignée et signée (utiliser le cerfa Dc5 joint) ;
- Une présentation permettant d'évaluer et de juger les capacités du candidat :

Le candidat devra renseigner ses capacités professionnelles, techniques et financières.

Il indique pour cela ses 3 derniers chiffres d'affaires annuels et joint à son Dc5 tout document prouvant ses compétences techniques et professionnelles sur l'objet du marché (moyens techniques, humains, matériels...) ainsi que son expérience et ses références détaillées (année, organisme commanditaire, montant, objet).

Nb : Si le candidat ne dispose pas des références demandées, il pourra présenter tout moyen de preuve équivalent permettant de justifier d'un niveau de compétences professionnelles suffisant pour exécuter le marché.

Ces pièces permettent de vérifier la recevabilité des candidatures.

B/ Dossier d'offre

Ce dossier d'offre comprendra les pièces suivantes :

L'Acte d'engagement dûment rempli, daté, signé (utiliser le cerfa Dc8 joint), comprenant notamment le nom et la qualité du signataire habilité à engager l'entreprise juridiquement et financièrement ;

Le candidat indique un fax et/ou mail valide pour toute correspondance (page 2 de l'acte d'engagement).

Le candidat indiquera dans la rubrique " montant du marché " de l'acte d'engagement ((page 3 de l'acte d'engagement), le montant forfaitaire de chaque tranche du marché.

Ces prix sont réputés comprendre l'ensemble des prestations demandées dans le CCP.

Le candidat qui n'est pas soumis à la TVA doit indiquer en vertu de quel texte il est exonéré.

La présentation de l'offre technique datée et signée qui doit comprendre les éléments ci-dessous :

Le candidat doit suivre les prestations décrites dans le CCP.

-La proposition technique pour mener à bien l'évaluation indiquant la démarche méthodologique préconisée : la méthode dans son ensemble, les différentes tâches à réaliser en vue de son application, l'équipe qui interviendra sur l'évaluation, l'organisation du travail et le calendrier de réalisation des différentes phases et tranches. Pour contribuer à la réflexion et au processus de décision concernant la mise en oeuvre du programme sur la période 2011-2013, l'approche méthodologique proposée devra être en accord avec les orientations définies par la Commission Européenne en matière d'évaluation des programmes, notamment dans son Document de travail no5 - " Orientations indicatives sur les méthodes d'évaluation - evaluation pendant la période de programmation (pour plus d'informations, voir le site :http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/working/sf2000_en.htm)

-La présentation de l'équipe d'évaluateurs (CV et références): compétences et qualifications des personnes investies dans le projet ainsi que la distribution des tâches entre les différents intervenants.

La qualité de l'équipe candidate (expérience professionnelle et compétences des personnes proposées) sera évaluée avec l'offre. Celle-ci devra inclure une description de l'équipe proposée et des profils de chaque personne (un C.V. Au format européen serait apprécié).

Les qualifications requises sont les suivantes :

-Expérience en matière d'évaluation des programmes européens de coopération territoriale émergeant aux Fonds Structurels

-Expérience en matière d'évaluation de programmes d'échanges transnationaux

En raison de la spécificité des prestations attendues et du calendrier de travail, les qualités suivantes seraient appréciées :

-Excellentes compétences en communication écrite et orale ;

-Grande capacité à travailler en groupe et dans des délais serrés ;

-Maîtrise de l'anglais écrit et parlé courant ; et si possible, une connaissance pratique du français, éventuellement d'une autre langue de l'UE ;

-Maîtrise des outils informatiques courants

-Rigueur, organisation et autonomie.

-Une attestation ou une déclaration sur l'honneur du candidat indiquant que le candidat et l'équipe proposée n'ont pas d'intérêt direct ou indirect qui pourrait compromettre l'indépendance nécessaire à son travail d'évaluation. Le Secrétariat Urbact-Acsé en appréciera la validité au regard des documents transmis.

Afin de garantir l'indépendance et l'impartialité du titulaire dans l'exécution des prestations demandées dans le présent marché, les membres des équipes proposées par les candidats ne peuvent être en exercice au sein du programme URBACT 2 sur des fonctions faisant elles-mêmes l'objet de l'évaluation pendant toute la durée du présent marché. Par ailleurs, les membres des équipes proposées par les candidats ne pourront être ni sélectionnés ni susceptibles d'être retenus (comme expert référent, expert pôle thématique etc...) pour le compte du programme URBACT pendant toute la durée du présent marché.

-Une offre financière détaillée (en euros exclusivement) décomposant le prix forfaitaire proposé.

Le candidat démontre aussi dans sa note, sa capacité de réactivité et plus généralement sa disponibilité sur les prestations objet du marché.

Il est demandé au candidat un exemplaire papier et, un exemplaire dématérialisé (sur CD Rom ou clé Usb) dans le cas d'une remise des offres sur support physique.

Une négociation peut avoir lieu avec le ou les candidats ayant présenté les meilleures offres notamment sur les modalités d'exécution des prestations et sur les prix.

Remarques :

Le candidat dont l'offre sera retenue devra fournir les pièces ci-dessous :

- pour les sociétés commerciales : un extrait K bis d'inscription au registre du commerce ;

Pour les associations : une copie de la publication au JO de leur création ;

Pour les autres personnes morales : tout autre document prouvant leur existence légale ;

-Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (possibilité d'utiliser le cerfa DC 7) ou tous documents équivalents en cas de candidat établi dans un Etat autre que la France, dans les conditions prévues à l'article 46 du code des marchés publics ;

-Un relevé d'identité bancaire ou postal au nom légal du candidat ;

Nb : Pour les comptes hors de France, le titulaire devra fournir le nom et l'adresse de sa banque, son numéro de compte bancaire et les codes IBAN et Swift/Bic correspondants.

- la déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (cerfa DC 6).

Dans le cas où les documents cités ci-dessus, ainsi que les documents constituant le dossier offre ne sont pas rédigés en langue française, le pouvoir adjudicateur peut exiger du candidat retenu que ces documents soient accompagnés d'une traduction en français.

Conditions d'envoi des dossiers offres

-Envoi support physique

Les dossiers seront présentés sous une seule enveloppe cachetée avec les mentions :

Marché no 2010 URB 09 28

évaluation a mi-parcours du programme urbact 2

A ne pas ouvrir par le service courrier

Cette enveloppe sera adressée au Service commande publique et contentieux (Scpc)

Sous pli recommandé :

L'Acse, Tour Paris- Lyon, Secrétariat du SCPC

209-211, rue de Bercy - 75585 Paris Cedex 12.

(16e étage Bureaux 1618 -1619)

Ou

Déposée contre récépissé à la même adresse et aux mêmes bureaux

(Heures d'ouverture : 9 h - 12h30 et 13h30 - 18h)

-Transmission par voie électronique

Les dossiers pourront aussi être remis de manière dématérialisée, voir conditions à l'article 14 du Règlement de la consultation.

Le présent marché fait suite à un marché déclaré sans suite.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 20 octobre 2010.

PROCÉDURES DE RECOURS :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Paris, 7, rue de Jouy, F-75181 Paris. E-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr. Tél. 01 44 59 44 00. URL : <http://www.ta-paris.juradm.fr>. Fax 01 44 59 46 46.

Introduction des recours :

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal Administratif de Paris, 7, rue de Jouy, F-75181 Paris. E-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr. Tél. 01 44 59 44 00. URL : <http://www.ta-paris.juradm.fr>. Fax 01 44 59 46 46.